

OBJET

**REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance pour la sécurité des bâtiments communaux, la Ville de Saint-Denis doit effectuer régulièrement des travaux de mise aux normes des installations électriques.

Toutefois, la Ville ne peut prévoir le rythme et l'étendue des besoins pour ces travaux. Les interventions dépendent d'éléments imprévus tels que l'évolution des exigences de sécurité et les dégradations. Le caractère aléatoire et urgent des besoins à satisfaire a amené la ville à choisir la procédure du marché à bons de commande.

Ces travaux de mise aux normes des installations électriques sont répartis en 3 lots géographiques :

Lot 1 :

Secteur 1 – Saint-Bernard
Secteur 2 – La Montagne
Secteur 3 – La Petite Ile
Secteur 4 – Centre Ville
Secteur 16 – La Source
Secteur 17 – Bellepierre
Secteur 18 - Le Brûlé
Secteur 19 – Jacques Tessier

Lot 2 :

Secteur 5 – Butor-Ste Clotilde
Secteur 12 – Bois de Nèfles
Secteur 13 – Saint-François
Secteur 14 – Montgaillard Camélias
Secteur 15 – Vauban Camélias

Lot 3 :

Secteur 6 – Le Moufia 2
Secteur 7 – Le Chaudron
Secteur 8 – Prima
Secteur 9 – Domenjod
Secteur 10 – La Bretagne
Secteur 11 – Le Moufia 1

RAPPORT N° 08/5-30

Le montant annuel de chaque lot est de 100 000,00 € TTC minimum et de 300 000,00 € TTC maximum.

Les marchés prennent effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 Décembre de la même année, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse quatre années civiles.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget Principal 2008.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;

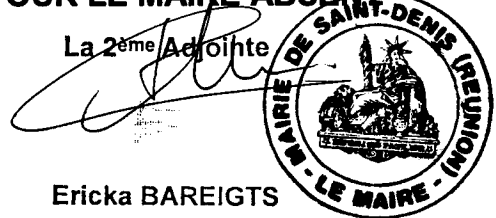
2° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe



Ericka BAREIGTS

OBJET

**REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2008 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-30 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'opération de réfection des installations électriques des bâtiments communaux.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché à bons de commande de réfection des installations électriques des bâtiments communaux :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;

DELIBERATION N° 08/5-30

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres à bons de commande.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer les actes afférents à ce(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe


Ericka BAREIGTS

